



## Municipalité de Lantier

# AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 11 novembre 2024 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

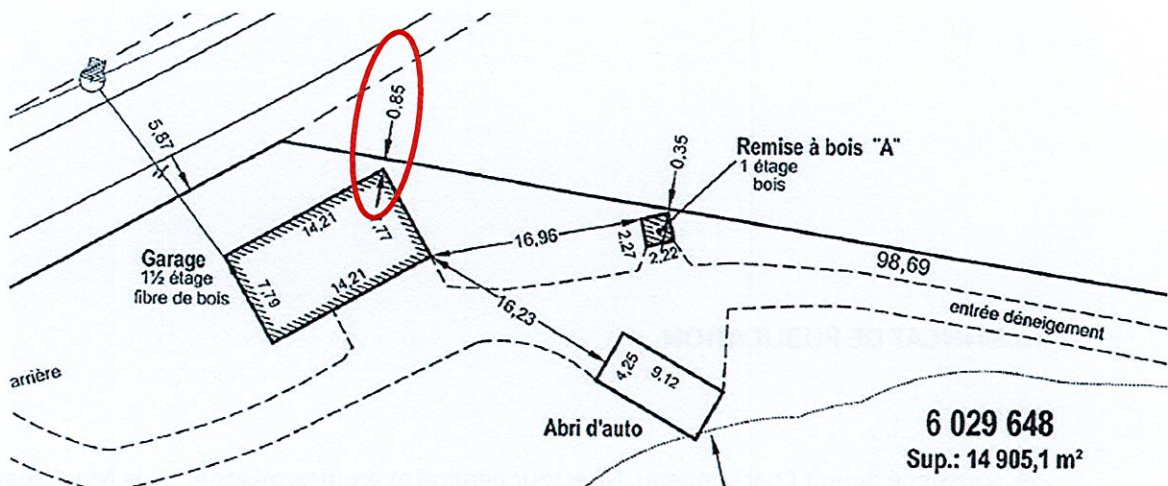
Daniel Guénette  
168, chemin du Lac-Cardin  
Lantier, J0T 1V0  
4611-81-9978-0-000-0000  
Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

### Nature et effets

Construction d'un garage à moins de 1 mètre de la limite latérale du lot

### Dérogation demandée

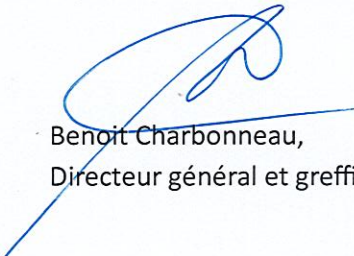
Construction d'un garage à 0.85 mètres de la limite latérale du lot. Demande de dérogation mineure de 0.15 mètres dans la latérale du lot.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 11 novembre 2024 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 octobre de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier